

# Mise à jour pour les abonnés SEDAR®

## Le 4 avril 2016

### Mise à jour des codes (version 008.055.000)

Une mise à jour des codes SEDAR est prévue pour le lundi 11 avril 2016.

Nous vous invitons à télécharger la mise à jour des codes dès que possible le 11 avril 2016 en suivant les instructions suivantes :

1. Lancez le logiciel SEDAR.
2. Sélectionnez le menu Fichier.
3. Dans le menu Fichier, sélectionnez Échanges avec le serveur SEDAR.

Avec cette mise à jour des codes, l'application client SEDAR passera à la version 008.055.000. Cette démarche permettra de vous assurer que l'application est à jour et prête à l'utilisation de vos fonctions d'affaires

Une fois la mise à jour des codes téléchargée, fermez le logiciel SEDAR et suivez les directives ci-dessous afin de procéder à la mise à jour des codes :

1. Cliquez sur le bouton Démarrer situé dans le coin inférieur gauche de l'écran.
2. Sélectionnez le menu Programmes.
3. Dans le menu Programmes, sélectionnez SEDAR, puis Mise à jour des codes.

### Dossier dont l'état est TMP

Tous les dossiers sauvegardés mais non soumis (tous les dossiers dont l'état affiché à l'écran *Gestion des dossiers* est TMP) doivent être soumis au plus tard le vendredi 8 avril 2016 ou être supprimés. Pour supprimer un dossier dont l'état est TMP, mettez le projet en surbrillance, sélectionnez *Fichier*, puis cliquez sur *Supprimer un dossier non envoyé*.

## Résumé des modifications relatives à la mise à jour des codes

### Changements apportés aux descriptions des barèmes de droits

Les territoires identifiés ci-dessous modifient certaines descriptions de leur barème de droits :

Territoires	Description
AB	Frais additionnels pour tout dépôt de Déclaration de placement avec dispense en dehors du délai fixé en vertu du paragraphe 5(3) de l'Annexe
MB	Pour le dépôt d'une déclaration de placement avec dispense en vertu de la Norme canadienne 45-106, des droits de 25\$
NB	Les droits pour toute circulaire d'offre de droits de souscription déposée en vertu de la Norme canadienne 45-106 sur les dispenses de prospectus sont de 350 \$
NB (Description des droits effacés)	Droits de 350 \$ pour le dépôt volontaire d'un projet de notice d'offre conformément à l'Avis 45-701 des membres du personnel.

## **Nouveaux types de dossier**

### **Autres émetteurs**

De nouveaux types de dossiers seront ajoutés à la catégorie de dossier *Placements sur le marché dispensé et information à fournir*. Les types de dossier ajoutés sont les suivants :

- Documents de commercialisation (art. 2.9 du Règlement 45-106)
- Changement de la date de clôture de l'exercice – Émetteurs non assujettis

Le type de dossier ci-dessous se retrouvera dans la catégorie de dossier *Placements de titres* :

- Placement de droits – lien minimal

### **Fonds d'investissement**

Le type de dossier ci-dessous se retrouvera dans la catégorie de dossier *Placements sur le marché dispensé et information à fournir* :

- Documents de commercialisation (art. 2.9 du Règlement 45-106)

## **Nouveaux types de document**

### **Notice d'offre**

De nouveaux documents tels que des rapports techniques, des attestations et des consentements ont été ajoutés à ce type de dossier, et ce, pour les catégories de déposant *Fonds d'investissement* et *Autres émetteurs*.

## **Autorités destinataires**

La Saskatchewan a été ajoutée comme autorité destinataire au type de dossier « Document d'offre pour financement participatif (Règlement 45-108) », sous la catégorie de déposant *Autres émetteurs*, pour la catégorie de dossier *Placements sur le marché dispensé et information à fournir*.

## **Autorité principale**

Les émetteurs assujettis, qui déposent des documents en utilisant la catégorie de dossier *Placements sur le marché dispensé et information à fournir*, ne devront plus sélectionner une autorité principale lors de leurs dépôts.

## **Page de présentation**

Veillez noter que le bouton « Copier » a été désactivé pour les types de dossiers « Déclaration de placement avec dispense (Règlement 45-106) » et « Financ. particip. entrepr. démarrage – Décl. placement avec disp. (Form. 5) », puisqu'un projet distinct est exigé pour chaque déclaration de placement devant être déposée.

## **SEDAR.com**

### **Recherche dans la base de données**

Les nouveaux documents seront accessibles dans la base de données *Recherche de documents* « de sociétés » et « de fonds d'investissement » :

- Documents de commercialisation
- Prospectus
- Rapport technique (Règlement 43-101)
- Autres

### **À propos de SEDAR**

À compter du lundi 11 avril 2016, vous trouverez la mise à jour des documents suivants sur notre site Web à l'adresse suivante : [www.sedar.com/sedar/sedar\\_fr.htm](http://www.sedar.com/sedar/sedar_fr.htm).

- Liste des types de dossier, sous-types de dossier et types de document SEDAR
- Les barèmes de droits des Commissions et Place de marché

**Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le poste de service des ACVM au 1-800-219-5381 ou au [sedar@csa-acvm.ca](mailto:sedar@csa-acvm.ca).**